

États financiers consolidés au 31 août 2015

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
État consolidé de l'évolution de la dette nette	8
Notes complémentaires	9-29
Tableaux supplémentaires	30-33

Rapport de la direction

Aux conseillères et aux conseillers du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Nicole Bradley Robichaud

Directrice par intérim de l'éducation et secrétaire-trésorière

Dereck Chin

Chef des affaires, par intérim



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. 2505, boul. St-Laurent

Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Téléphone : 613 236-2211

Télécopieur : 613 236-6104

www.rcgt.com

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2015 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de la dette nette pour l'exercice se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud au 31 août 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ses états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés, Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada Le 25 novembre 2015

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud État consolidé de la situation financière

au 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	34 105 762	22 441 937
Débiteurs (note 4)	11 805 954	10 020 999
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario-immobilisation	S	
approuvées (note 5)	132 871 592	130 072 172
	178 783 308	162 535 108
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 6)		8 400 000
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	21 253 286	13 338 086
Revenus reportés - réserves (note 8)	6 983 083	6 766 685
Avantages sociaux futurs (note 9)	3 245 307	3 016 293
Prêts pour immobilisations (note 10)	120 072 099	101 986 206
Apports en capital reportés (note 11)	235 598 695	221 297 190
	387 152 470	354 804 460
DETTE NETTE	(208 369 162)	(192 269 352)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	499 076	253 433
Immobilisations corporelles (note 12)	329 288 461	305 188 452
	329 787 537	305 441 885
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 13)	121 418 375	113 172 533

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

Mélinda Chartrand

Présidente du conseil

Nicole Bradley Robichaud

Directrice par intérim de l'éducation et secrétaire-trésorière

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud État consolidé des résultats

de l'exercice terminé le 31 août 2015

		2015	2014
	Budget		
	(non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	179 812 143	176 689 548	158 268 153
Subventions provinciales - Immobilisations approuvées		4 788 667	1 349 265
Subventions provinciales - autres (note 14)	34 582 265	36 606 202	45 555 083
Fonds générés par les écoles	5 075 731	4 907 878	4 832 027
Subventions fédérales et droits de scolarité		187 199	206 082
Revenus de placement	50 000	316 997	269 113
Autres revenus - conseils scolaires		48 321	39 958
Autres droits de scolarité et revenus	3 182 044	5 970 801	3 525 404
Amortissement des apports en capital reportés	9 596 929	10 636 843	9 751 058
	232 299 112	240 152 456	223 796 143
Dépenses			
Enseignement	161 404 396	158 808 322	150 856 105
Administration	6 583 375	6 520 545	5 915 313
Transport	21 917 486	22 683 576	21 784 697
Installations destinées aux élèves	31 836 363	32 359 425	31 437 897
Activités financées par les écoles	4 978 852	4 810 870	4 733 421
Autres dépenses	5 481 761	6 723 876	7 093 336
	232 202 233	231 906 614	221 820 769
Excédent annuel	96 879	8 245 842	1 975 374
Excédent accumulé au début de l'exercice	111 733 987	113 172 533	111 197 159
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	111 830 866	121 418 375	113 172 533

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud État consolidé des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	•	•
Excédent de l'exercice	8 245 842	1 975 374
Excedent de l'exercise	0 243 042	1 3/3 3/4
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 648 755	9 995 468
Gain sur vente d'immobilisations corporelles	(47 195)	(3 888 962)
Amortissement des apports en capital reportés	(10 636 843)	(9 751 058)
Augmentation des débiteurs	(1 784 955)	(275 971)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	4 488 741	(3 353 771)
Augmentation des revenus reportés - réserves	216 398	1 774 335
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs à payer	229 014	(64 636)
(Diminution) augmentation des frais payés d'avance	(245 643)	28 291
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	11 114 114	(3 560 930)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	271 200	4 763 962
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 546 310)	(27 178 043)
Flux de trésorie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(31 275 110)	(22 414 081)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution des emprunts temporaires	(8 400 000)	(14 000 000)
Émission de passif à long terme	22 109 109	20 757 144
Remboursement de dette	(4 023 216)	(3 348 372)
Augmentation des apports en capital reportés	24 938 348	18 184 262
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs -		
Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	(2 799 420)	7 881 135
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	31 824 821	29 474 169
Augmentation nette dans les liquidités	11 663 825	3 499 158
Liquidités au début	22 441 937	18 942 779
Liquidités à la fin	34 105 762	22 441 937
	2015	2014
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles inclues dans	40 207 045	0.704.400
les comptes fournisseurs et charges à payer	10 207 945	6 781 486

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud État consolidé de l'évolution de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
Excédent de l'exercice	8 245 842	1 975 374
Acquisition d'immobilisations corporelles	(34 972 769)	(20 836 952)
Amortissement des immobilisations corporelles	10 648 755	9 995 468
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	271 200	4 763 962
Gain sur vente d'immobilisations corporelles alloué aux revenus reportés	(47 195)	(3 888 962)
	(24 100 009)	(9 966 484)
Acquisition de frais payés d'avance	(499 076)	(253 433)
Utilisation des frais payés d'avance	253 433	281 724
Total des activités liées à l'actif non financier	(245 643)	28 291
Augmentation de la dette nette	(16 099 810)	(7 962 819)
Dette nette au début de l'exercice	(192 269 352)	(184 306 533)
Dette nette à la fin de l'exercice	(208 369 162)	(192 269 352)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

au 31 août 2015

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ciaprès :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;

au 31 août 2015

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

• les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, recettes et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Garderies et programmes d'enrichissement linguistique

Garderie Porte-Soleil

Garderie Copains-Copines

Garderie Mon petit jardin

Garderie Coccinelles zélées

Programme de jour prolongé Sainte Marguerite d'Youville

Programme d'enrichissement linguistique Sainte-Croix, Penetanguishene

Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le Conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

au 31 août 2015

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

au 31 août 2015

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

- (i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.
- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	Période
Bâtiments	20 et 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Améliorations apportées aux terrains	15 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans

au 31 août 2015

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilités soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

i) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations amortissables qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

j) Revenus de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

au 31 août 2015

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

I) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

m) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

n) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

au 31 août 2015

2 - MODIFICATIONS DES POLITIQUES COMPTABLES

Le conseil a mis en vigueur le chapitre SP 3260 (Passif au titre des sites contaminés) des normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Ce chapitre exige que les gouvernements comptabilisent les passifs dans leurs états financiers s'ils ont un site contaminé qui satisfait aux exigences établies par la norme. Celle-ci définit la contamination comme la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale. La norme s'applique généralement aux sites qui ne font pas l'objet d'un usage productif. Les sites qui font l'objet d'un usage productif ne sont considérés comme contaminés que s'il s'est produit un événement imprévu ayant causé une contamination. Cette modification a été appliquée rétroactivement sans redressement des périodes antérieures.

L'adoption de cette norme n'a pas eu de répercussions sur les états financiers du Conseil.

3 -	FR	AIS	D'IN	ITER	RET

	2015	2014
	\$	\$
Intérêt sur emprunts temporaires	96 179	277 182
Intérêt sur prêts pour immobilisations corporelles	4 969 054	4 388 872
	5 065 233	4 666 054
4- DÉBITEURS	2045	2014
	2015	2014
	\$ 007.000	4 000 000
Municipalités	4 937 996	4 802 320
Autres conseils scolaires	675 040	
Gcuvernement de l'Ontario		794 435
Gouvernement du Canada	4 818 543	3 083 027
Autres	1 374 375	1 341 217
	11 805 954	10 020 999

au 31 août 2015

5 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2015, le Conseil a un compte débiteur de la province de 132 871 592 \$ (130 072 172 \$ en 2014) relatif aux subventions pour immobilisations.

6 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

Au 31 août 2015, dix lettres de crédit (onze en 2014) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 1 331 931 \$ (1 311 818 \$ en 2014).

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ donnant un montant disponible de 5 888 069 \$ (5 908 182 \$ en 2014) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2015, le taux préférentiel était de 2,70 % (3,00 % en 2014).

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

2015	2014
\$	\$
	125 124
721 946	
19 379 379	12 200 643
1 151 961	1 012 319
21 253 286	13 338 086
	\$ 721 946 19 379 379 1 151 961

au 31 août 2015

8 - REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2015, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de	Recettes constatées pour	Transferts aux apports en capital	Solde au
	31 août 2014	placement	la période	reportés	31 août 2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées					
aux élèves	2 577 555	16 454 883	(8 440 634)	(8 027 889)	2 563 915
Produit de disposition					
d'immobilisations corporelles	2 557 684	620 504		(250 302)	2 927 886
Éducation de l'enfance					
en difficulté	686 586	22 499 969	(22 412 510)		774 045
Autres	944 860	2 561 116	(2 788 739)		717 237
Total des recettes reportées	6 766 685	42 136 472	(33 641 883)	(8 278 191)	6 983 083

	Solde au 31 août 2013	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placement	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées					
aux élèves	2 318 540	15 512 586	(8 421 580)	(6 831 991)	2 577 555
Produit de disposition					
d'immobilisations corporelles	549 340	4 763 962	(1284)	(2 754 334)	2 557 684
Éducation de l'enfance					
en difficulté		21 557 845	(20 871 259)		686 586
Autres	2 124 470		(10 882 761)		944 860
Total des recettes reportées	4 992 350		(40 176 884)	(9 586 325)	6 766 685

au 31 août 2015

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

		2015		2014
	Congé	Gratifications	Congé	Gratifications
	de	de	de	de
	maladie	retraite	maladie	retraite
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	212 960	2 104 556	229 813	2 240 778
Coût des prestations constitu	ées			
pour l'exercice	235 772		212 960	
Intérêts sur l'engagement				
contracté (ou obligation)		58 152		64 216
Perte actuarielle nette		260 500		
Prestations versées	(212 960)	(332 328)	(229 813)	(200 438)
Solde à la fin	235 772	2 090 880	212 960	2 104 556

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

4-41		Autres	Total
estations de congé maladie	Gratifications de retraite	avantages sociaux futurs des employés	avantages sociaux futurs des employés
\$	\$	\$	\$
235 772	2 090 880	918 655	3 245 307
			2014
restations de congé e maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
			3 016 293
	maladie \$ 235 772 restations de congé	restations de congé e maladie \$ Gratifications de retraite \$ \$ \$	Autres avantages restations de congé emaladie Gratifications de congé emaladie Gratifications de retraite employés \$

au 31 août 2015

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après).

				2015
			Autres	Total
			avantages	avantages
	Prestations		sociaux	sociaux
	de congé	Gratifications	futurs des	futurs des
	de maladie	de retraite	employés	employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations consti	tuées			
pour l'exercice Intérêt sur l'engagement	235 772		442 969	678 741
contracté (ou obligation)		58 152	22 725	80 877
Perte actuarielle nette		260 500		260 500
	235 772	318 652	465 694	1 020 118
	2			2014
			Autres	Total
			avantages	avantages
	Prestations		sociaux	sociaux
	de congé	Gratifications	futurs des	futurs des
	de maladie	de retraite	employés	employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations consti	tuées			
pour l'exercice	212 960		167 778	380 738
Intérêt sur l'engagement				
contracté (ou obligation)		64 216	365	64 581
	212 960	64 216	168 143	445 319

au 31 août 2015

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles

Le Conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2015 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs évènements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2015. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques et constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2015	2014
	%	%
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations		
constituées	2,75	3,00

Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les évènements à venir déterminés au 31 août 2015, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2015.

au 31 août 2015

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Prestations de retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1^{er} janvier 2004, les taux de cotisation des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2015, le Conseil a cotisé un montant de 2 940 657 \$ (2 892 511 \$ en 2014) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le conseil scolaire est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'exécant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

au 31 août 2015

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

(ii) Prestations d'assurance-vie en cas d'invalidité de longue durée

Depuis juillet 2012, le Conseil scolaire fournit des prestations d'assurance-vie aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance-vie. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime. Les coûts des prestations de 20 088 \$ et le passif au titre des prestations liés à ce régime de 31 567 \$ sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil en date du 31 août 2015.

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Appartenant aux conseils désignés

En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le Conseil doit assumer le remboursement du passif à long terme relatif aux actifs qui lui ont alors été cédés par les conseils désignés. Étant donné que le passif net à long terme fut émis par les conseils désignés, il n'est pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 66 236 \$, soit 60 000 \$ de capital et 6 236 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
		\$	\$
2015-2016	19 000	3 419	22 419
2016-2017	20 000	2 103	22 103
2017-2018	21 000	714	21 714
2017-2010	60 000	6 236	66 236
2017-2016		6 236	

au 31 août 2015

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (Suite)

Appartenant au Conseil

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

les éléments suivants :	2015	2014
Effets à payer, 5,86 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	4 523 339	4 904 832
Effets à payer, 4,81 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	929 939	1 012 712
Effets à payer, 5,88 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	18 911 338	20 130 712
Effets à payer, 4,91 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	2 430 599	2 597 176
Effets à payer, 5,01 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2028	5 634 797	5 941 687
Effets à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 17 novembre 2031	3 868 257	4 022 698
Effets à payer, 4,90 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 3 mars 2033	4 431 085	4 584 301
Effets à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 mars 2034	1 987 104	2 049 117
Effets à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 avril 2035	3 199 559	3 289 231
Effets à payer, 4,83 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2036	9 717 571	9 983 696
Effets à payer, 3,97 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 novembre 2036	3 922 076	4 035 889
Effets à payer, 3,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2037	12 329 325	12 697 010
Effets à payer, 3,80 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 19 mars 2038	5 822 127	5 980 001
Effets à payer, 4,00 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2039	20 255 874	20 757 144
Effets à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2040	22 109 109	
	120 072 099	101 986 206

au 31 août 2015

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (Suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 174 865 461 \$, soit 120 072 099 \$ de capital et 54 793 362 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2015-2016	4 832 979	5 145 857	9 978 836
2016-2017	5 069 630	4 909 206	9 978 836
2017-2018	5 313 334	4 665 502	9 978 836
2018-2019	5 569 312	4 409 524	9 978 836
2019-2020	5 834 924	4 143 912	9 978 836
2020 et suivantes	93 451 920	31 519 361	124 971 281
	120 072 099	54 793 362	174 865 461

11 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	221 297 190	212 863 986
Ajouts aux apports en capital reportés	16 660 157	8 597 937
Recettes constatées pour la période	(10 636 843)	(9 751 058)
Transferts provenant des revenus reportés	8 278 191	9 586 325
Solde à la fin	235 598 695	221 297 190

au 31 août 2015

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Coût				Amortissement cumulé	t cumulé		comptable nette
	Solde au 1er septembre 2014	Ajouts et	Dispositions	Solde au	Solde au 1er septembre 2014	Amortissements	Dispositions, radiation et ajustements	Solde au 31 août 2015	31 août 2015
	69	69	69	•	69	49	69	4.9	••
Right	82 305 893	4 769 661	224 005	86 851 549					86 851 549
Améliorat apportées aux terrains		19 042		19 042		635		635	18 407
Coûts préalables à l'acquisition	45 301	19 708		62 009					62 003
Construction en cours (a)	6 121 058	18 809 333		24 930 391					24 930 391
Batiments (b)	278 726 545	7 917 234		286 643 779	75 929 083	8 694 311		84 623 394	202 020 385
Améliorations locatives	4 008 528	133 256		4 141 784	668 463	139 890		808 353	3 333 431
Structures mobiles	6 987 446	739 187	156 600	7 570 033	2 602 582	362 270	156 600	2 808 252	4 761 781
Équipements matériel et logiciel informatione	10 845 129	2 552 275	1 036 018	12 361 386	4 781 333	1416019	1 036 018	5 161 334	7 200 052
Mobilier	420 857	13 073	47 324	386 606	290 844	35 630	47 324	279 150	107 456
	389 460 757	34 972 769	1 463 947	422 969 579	84 272 305	10 648 755	1 239 942	93 681 118	329 288 461

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 24 930 391 \$ (6 121 058 \$ en 2014) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service

(b) inventaires des actifs en vue de leur revente (actifs définitivement mis hors service)

Le Conseil n'a identifié aucun terrain et aucun bâtiment qui sont considérés comme des « actifs définitivement mis hors service ».

En cours d'exercics, il y a eu une expropriation d'une portion de terrain. Un produit net de 271 200 \$ (4 763 962 \$ en 2014) a été tiré de la vente de biens effectuée, dont la valeur comptable était de 224 005 \$, ce qui s'est traduit par un gain de 47 195 \$ (3 888 962 \$ en 2014). Ce gain a été reporté en vue de financer l'acquisition future d'immobilisations corporelles, conformément au Règlement de l'Ontario 193/10.

		Coût				Amortissement cumulé	t cumulé		comptable nette
	Solde au 1er septembre 2013	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2014	Solde au 1er septembre 2013	Amortissements	Dispositions, radiation et ajustements	Solde au 31 août 2014	31 août 2014
	69	4	69	49	69	49	S	•	
Terrains	81 676 725	1 504 168	875 000	82 305 893					82 305 893
Coûts préalables à l'acquisition		45 301		45 301					45 301
Construction en cours (a)	33 375 518	(27 254 460)		6 121 058					6 121 058
Bâtiments (b)	237 169 164	43 272 783	1 715 402	278 726 545	69 458 524	8 185 961	1 715 402	75 929 083	202 797 462
Améliorations locatives	3 504 426	504 102		4 008 528	543 345	125 118		668 463	3 340 065
Structures mobiles	6 370 687	763 559	146 800	6 987 446	2 420 778	328 604	146 800	2 602 582	4 384 864
Équipements, matériel et logiciel informatique	9 566 870	2 001 499	723 240	10 845 129	4 188 508	1316065	723 240	4 781 333	6 063 796
Mobilier	454 424		33 567	420 857	284 691	39 720	33 567	290 844	130 013
	372 117 814	20 836 952	3 494 009	389 460 757	76 895 846	9 995 468	2 619 009	84 272 305	305 188 452

au 31 août 2015

40	FXCÉ	DENT	ACC	1 10.01	II Ė
13 -	FXCE	I)FNI	ALL	UNL	ILE.

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

2015	2014
\$	\$
86 916 557	82 351 194
24 363 957 9 473 439	24 597 789 7 596 342
1 816 383 (1 151 961)	1 719 376 (3 092 168)
121 418 375	113 172 533
	\$ 86 916 557 24 363 957 9 473 439 1 816 383 (1 151 961)

14- SUBVENTIONS PROVINCIALES - AUTRES

		2015	2014
	Budget		
	(non audité)	Réel	Réel
		\$	\$
Impôt local	33 720 711	34 888 849	33 582 211
Autres	861 554	1 717 353	11 972 872
	34 582 265	36 606 202	45 555 083

15 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil participe à divers consortiums de transport scolaire qui sont constitués en personnes morales distinctes. Le Conseil a conclu des ententes avec d'autres conseils scolaires pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le pian de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums de transport scolaire sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses des consortiums figurent dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 104 780 627 \$ (103 499 682 \$ en 2014) et la part du Conseil se chiffre à 22 192 072 \$ (21 393 416 \$ en 2014).

au 31 août 2015

16 - DÉPENSES PAR ARTICLES

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

		2015	2014
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Dépenses courantes :			
Salaire et traitement	147 275 916	144 054 786	137 859 281
Avantages sociaux	20 612 359	21 253 068	19 839 888
Perfectionnement du personnel	993 188	1 179 272	1 063 972
Fournitures et services	14 137 972	15 184 914	14 659 608
Intérêts	4 686 865	5 065 233	4 666 054
Dépenses de location	978 745	707 934	993 460
Frais et louage de services	26 386 771	27 500 710	26 122 064
Amortissement des immobilisations	9 570 451	10 648 755	9 995 468
Autres	2 581 114	1 501 070	1 887 553
Activités financées par les écoles	4 978 852	4 810 870	4 733 421
	232 202 233	231 906 612	221 820 769

17 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

18 - ENGAGEMENTS

Contrats de réfection

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des réfections d'écoles pour un solde non dépensé de 383 776 \$.

au 31 août 2015

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 12 978 886 \$.

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du Ministère de l'éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 22 192 072 \$ (21 393 416 \$ en 2014).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé envers des contrats de location :

- . Location de bureau administratif : contrat venant à échéance le 31 août 2017 pour un montant de 447 799 \$
- Location de salle de classe : contrat venant à échéance le 31 août 2016 pour un montant de 82 075
- Location de photocopieurs : contrats venant à échéance à diverses dates (entre 2015 et 2020). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 276 932 \$ (316 014 \$ en 2014).

19 - ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

20 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

au 31 août 2015

21 - ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Après le 31 août 2015, l'AEFO (Association des enseignants et des enseignantes franco-ontariens) a ratifié une convention au palier central qui comprend une disposition relative à la provision des gratifications de retraite volontaire — paiement par anticipation. Cette disposition pourra avoir une incidence sur le passif lié aux indemnités futures des employés du Conseil, mais elle n'en a pas sur l'exercice 2014-2015. Avant d'entrer en vigueur, les conventions collectives doivent être ratifiées aux paliers central et local. À la date de l'établissement de ces états financiers, la convention collective avec l'AEFO n'a pas été ratifiée au palier local.

La provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation donne aux membres de l'AEFO le droit de recevoir un versement de gratifications de retraite actualisé et bloqué au 31 août 2016. La provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation peut être effectué plus tôt que prévu et il est actualisé aux valeurs comptables des états financiers consolidés au 31 août 2015. Par conséquent, la réduction du passif des membres qui choisissent la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation sera accompagnée par des gains ou pertes actuariels dans les états financiers de l'exercice 2015-2016 du Conseil. À l'heure actuelle, on ne peut pas calculer le nouveau passif, car les membres de l'AEFO ont droit jusqu'au 31 mai 2016 pour déclarer leur participation à la gratification de retraite volontaire – paiement par anticipation.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud Tableau supplémentaire État des produits et charges - Garderie Porte Soleil de l'exercice terminé le 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	41 850	79 251
Subvention du gouvernement fédéral		2 246
Droit d'inscription des parents	236 847	318 241
Autres subventions	250	1 791
	278 947	401 529
Charges		
Salaires et charges sociales	283 139	339 053
Autres charges de fonctionnement	28 514	27 783
	311 653	366 836
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(32 706)	34 694

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud Tableau supplémentaire État des produits et charges - Garderie Centre Copains-Copines de l'exercice terminé le 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	71 826	41 684
Subvention du gouvernement fédéral	78	2 812
Droit d'inscription des parents	261 054	232 342
	332 958	276 838
Charges		
Salaires et charges sociales	221 785	226 862
Autres charges de fonctionnement	26 232	31 268
	248 017	258 130
Excédent des produits par rapport aux charges	84 941	18 708

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud Tableau supplémentaire État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin

de l'exercice terminé le 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement municipal	125 771	70 341
Subvention du gouvernement fédéral		2 188
Droit d'inscription des parents	105 853	114 928
	231 624	187 457
Charges		
Salaires et charges sociales	213 315	194 515
Autres charges de fonctionnement	34 279	21 797
	247 594	216 312
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(15 970)	(28 855)

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Les Coccinelles zélées
de l'exercice terminé le 31 août 2015

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	277 758	265 050
Subvention du gouvernement fédéral	78	2 733
Droit d'inscription des parents	179 323	188 359
Dons		200
	457 159	456 342
Charges		
Salaires et charges sociales	348 166	340 130
Autres charges de fonctionnement	37 215	44 820
	385 381	384 950
Excédent des produits par rapport aux charges	71 778	71 392